



bon de commande modifié suite à une erreur de prix de la part du

Par **adamo**, le **16/05/2012** à **08:38**

Bonjour

J'ai déposé une liste de mariage dans un magasin, le mois dernier je suis allée choisir la vaisselle.

Le magasin m'annonce un prix, me fait un bon de commande mentionnant l'appellation de la ligne de vaisselle.

Hier le magasin m'appelle pour m'informer que la vendeuse s'est trompée de prix sur la ligne de vaisselle choisie et je dois déboursier 1000 euros de plus.

Ma question: est-ce que légalement le magasin doit me vendre ce qui est mentionné sur le bon de commande? ou bien a-t-il le droit de modifier le bon de commande?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Bien cordialement